

LES BUDGETS ANNEXES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le budget annexe développement économique comprend essentiellement deux activités : la gestion immobilière du parc privé de la collectivité et l'aménagement de zones économiques.

Ce budget bénéficie dans sa gestion courante d'une subvention du budget principal.

Les masses budgétaires sont de 16,3 M€ en section de fonctionnement et de 21,9 M€ en section d'investissement. Le budget comprend une subvention du budget principal évaluée à ce stade à 1,4 M€ et la section d'investissement intègre une autorisation d'emprunt de 6,6 M€. L'encours de dette au 1^{er} janvier 2017 est de 6,8 M€.

CAMPING

Le budget annexe du Camping du plan d'eau de Saint Yrieix permet de retracer la totalité des dépenses et recettes afférentes à l'exploitation de cet équipement, considéré comme un service public industriel et commercial.

Le budget 2017 s'équilibre à hauteur de 1,1 M€ dont 476 K€ en section de fonctionnement et 619 K€ en section d'investissement. Une subvention exceptionnelle du budget principal permet de neutraliser le coût de l'équipement initial et de pratiquer des tarifs en lien avec le niveau de service offert par cet équipement.

ESPACE CARAT

Le budget annexe de l'espace Carat couvre l'intégralité des charges et produits et liés à cet équipement, considéré comme un service public industriel et commercial. Le budget 2017 s'élève à 2,9 M€, dont 1,9 M€ en section de fonctionnement et 1 M€ en section d'investissement. Une subvention exceptionnelle du budget principal, estimée au stade du BP à 475 K€, permet de neutraliser le coût de l'équipement initial et de pratiquer des tarifs en lien avec le niveau de service offert par cet équipement.

LA NEF

Le budget annexe de la salle de spectacle de la Nef couvre l'intégralité des charges et produits et liés à cet équipement, considéré comme un service public industriel et commercial. Le budget 2017 s'élève à 1,7 M€, dont 1,4 M€ en section de fonctionnement et 0,3 M€ en section d'investissement. Une subvention exceptionnelle du budget principal, estimée au stade du BP à 706 K€, permet de neutraliser le coût de l'équipement initial et de pratiquer des tarifs en lien avec le niveau de service offert par cet équipement.

TRANSPORTS / MOBILITES

Le budget annexe Transports / Mobilités retrace l'ensemble des dépenses et recettes du service public local de transport de personnes.

Pour l'année 2017, le budget s'élève à 64,1 M€, dont 30,6 M€ en section de fonctionnement et 33,5 M€ en section d'investissement. Il comprend la participation de GrandAngoulême au délégataire STGA pour environ 14 M€ mais également le budget lié à l'opération de restructuration du réseau et de mise en place d'un bus à haut niveau de service (BHNS). La principale recette de ce budget annexe est le versement transport, acquitté par les entreprises de 11 salariés et plus sur le territoire des 16 communes historiques de l'agglomération.

DECHETS MENAGERS

Le budget annexe Déchets ménagers s'élève à 28,4 M€, dont 21,5 M€ en section de fonctionnement et 6,9 M€ en section d'investissement. Il permet de couvrir le service de collecte et de traitement des déchets sur le périmètre des 38 communes qui composent désormais l'agglomération. La recette principale est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre des territoires de l'ex GrandAngoulême, de l'ex Braconne Charente et de Vallée de l'Echelle et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de l'ex Charente Boème Charraud. Pour 2017, les taux de TEOM et les tarifs de la REOM ont été laissés inchangés, dans l'attente d'une harmonisation à intervenir à compter de 2018.

A noter que pour le financement des investissements de ce budget annexe, une autorisation d'emprunt est inscrite à hauteur de 4,9 M€, qui ne sera appelé qu'en fonction des besoins. L'encours de dette sur ce budget est actuellement de 3,9 M€.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le budget annexe Assainissement collectif s'élève pour l'année 2017 à 24,9 M€, dont 12,1 M€ en section de fonctionnement et 12,8 Me en section d'investissement. Il permet de couvrir le coût de l'assainissement sur le périmètre des 38 communes qui composent désormais l'agglomération.

La principale recette est la redevance d'assainissement collectif pour 7,9 M€ A noter que pour 2017 le Conseil communautaire a décidé de laisser la redevance inchangée à 1,65 € HT/m³.

L'encours de dette sur ce budget est de 17,3 M€ au 1^{er} janvier 2017, intégrant les emprunts souscrits antérieurement par les communes de Claix, Mouthiers, Roulet et Voeuil et Giget pour le financement de leurs équipements d'assainissement collectif.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le budget annexe Assainissement non collectif s'élève pour l'année 2017 à 303 K€, dont 269 K€ en section de fonctionnement et 34 K€ en section d'investissement. La recette principale est la redevance d'assainissement non collectif qui représente 242 K€.

EAU POTABLE

Le budget annexe Eau potable s'élève pour l'année 2017 à 10,1 M€, dont 4,9 M€ en section de fonctionnement et 5,2 M€ en section d'investissement. Il permet de couvrir le coût de l'eau potable sur le périmètre des 38 communes qui composent désormais l'agglomération.

La principale recette est la redevance de la SEMEA pour 1,2 M€. A noter que pour 2017 le Conseil communautaire a décidé de porter le prix de l'eau à 1,0434 €/m³.

L'encours de dette sur ce budget est de 715,5 K€ au 1^{er} janvier 2017.